



# Label « Produit biosourcé » Une certification tout profit

De nombreux producteurs se targuent aujourd'hui de commercialiser des matériaux « naturels ». Pas étonnant, vu l'intérêt croissant du public pour les matériaux de construction biosourcés. Mais comment distinguer le bon grain de l'ivraie ? Et comment identifier les produits qui vous donnent droit à un supplément de prime pour vos travaux de rénovation ?

**L**e constat est simple : de plus en plus d'annonces publicitaires vantent le caractère naturel de tel ou tel matériau de construction. Les grandes tendances du moment sont en effet au respect de l'environnement, à la santé des consommateurs, ainsi qu'à une économie plus « slow » et plus respectueuse. Des termes tels que « circuits courts » ou « matériaux d'origine naturelle », qui ont longtemps été l'apanage des petites structures, sont aujourd'hui galvaudés par les multinationales, toujours soucieuses d'un bon coup marketing. ▶



**LES PRODUITS LABELLISÉS :  
MADE IN WALLONIA**

**Panneaux isolants en fibres d'herbe (Gramitherm) – 88 % de matière biosourcée**

L'herbe pousse pratiquement partout, ne nécessite pas d'être cultivée et se renouvelle rapidement. Une matière première de choix ! Les panneaux isolants sont produits en séparant la fibre d'herbe de sa partie liquide, utilisée comme source d'énergie (après biométhanisation) pour sécher et travailler les fibres d'herbe. Celles-ci sont ensuite compactées et thermoformées, puis découpées pour obtenir des panneaux de 45 à 240 mm d'épaisseur. En plus d'offrir une excellente isolation thermique, ces panneaux présentent un bilan carbone impressionnant, chaque kilo de panneau absorbant pas moins d'1,5 kg de CO<sub>2</sub> !

**Ouate de cellulose iQ3 (PCIM/ISOPROC) – 89 % de matière biosourcée**

La cellulose est fabriquée à base de papier journal (ratés d'impression, journaux invendus). Les fibres du papier sont extraites et transformées en ouate, destinée à l'isolation thermique et acoustique des toitures, parois, planchers et plafonds. Insufflée, l'ouate de cellulose épouse parfaitement et durablement les formes de la structure. Compte tenu de sa bonne valeur lambda, l'isolation thermique est donc réellement efficace. Ajoutons-y de très bonnes performances en matière de sécurité incendie, de régulation de l'humidité et d'acoustique.

**Fenêtres bois et bois-aluminium (Menuiserie Riche) – 82 % et 69 % de matière biosourcée**

Des fenêtres de qualité et d'une esthétique flatteuse, fabriquées sur mesure, selon la technologie lamellé-collé et assemblage à micro-dentures. Disponibles dans six essences de bois (chêne, épicéa, mélèze, pin, méréanti, sipò), avec ou sans capot aluminium, et avec un vaste choix de coloris. Les fenêtres présentent de hautes performances thermiques, acoustiques, sécuritaires et environnementales.

**CLT collé et CLT cloué (Stabilame) – 98 % et 99 % de matière biosourcée**

Les murs en CLT (*cross laminated timber*) sont composés de plusieurs couches de bois local massif posées en alternance pour former des éléments présentant une grande résistance structurelle. Cette méthode permet de construire aisément des maisons à l'architecture recherchée et des immeubles de plusieurs étages. De plus, les bâtiments en CLT offrent un réel confort et une grande durabilité, tant en longévité qu'en performance environnementale (une maison moyenne en CLT stocke environ 19 tonnes de CO<sub>2</sub>).



© Denis Vasilov Photography for Gramitherm

© Denis Vasilov Photography for Gramitherm

**Transparence**

Le consommateur a bien du mal à s'y retrouver dans cette jungle commerciale, peuplée de slogans accrocheurs et de promesses vertueuses. Le flou s'accompagne, il est vrai, d'un manque flagrant de transparence et d'un risque réel de « *greenwashing* ». Or, les entreprises produisant des matériaux biosourcés recherchent précisément la transparence. Elles souhaitent prouver l'origine de leurs produits, quantifier de manière objective la proportion de biosourcé au sein de leurs matériaux, et faire certifier ces données. C'est le seul moyen d'informer les consommateurs sur ce qu'ils achètent réellement, et c'est la raison pour laquelle le label « Produit biosourcé » a été créé.

Apparu en France, ce label a été repris et introduit en Wallonie il y a quelques mois à peine. Avantage pour le consommateur ? Une transparence totale sur la composition des produits et leur pourcentage certifié de matières biosourcées. Avantage pour le fabricant ? Un label au prix abordable, offrant de la crédibilité et de la visibilité. Rappelons que les producteurs de matériaux biosourcés sont souvent des petites ou moyennes entreprises, et que l'obtention d'un label international ou d'un agrément technique leur demande des démarches longues et coûteuses, que peu d'entre elles peuvent s'offrir. Le nouveau label apporte donc une solution à ce problème.

**Entreprises wallonnes**

Quatre entreprises basées en Wallonie disposent actuellement du label « Produit biosourcé » (voir encadré) : Gramitherm, PCIM (groupe ISOPROC), Stabilame et la Menuiserie Riche. Si le label est accessible à toute entreprise commercialisant des produits biosourcés en Belgique, on peut souligner ici le côté



© ISOPROC



© ISOPROC



© ISOPROC

essentiel d'une filière propre à la Wallonie, car la production locale de matériaux se traduit par des bénéfices environnementaux et économiques pour le territoire. Voilà pourquoi une marque « Filière wallonne » a été créée en complément du label. Si vous êtes sensible au soutien d'entreprises locales, vous saurez quel produit acheter. Par ailleurs, compte tenu des augmentations successives subies par de nombreux matériaux conventionnels (notamment les

isolants PUR et PIR), le prix des matériaux biosourcés ne constitue plus réellement un frein à l'achat (cf. *Je vais Construire* n° 435 - novembre 2020). Rappelons aussi que les isolants tels que les panneaux à base de fibres d'herbe ou l'ouate de cellulose présentent des qualités dont les isolants pétrosourcés sont généralement dépourvus : déphasage thermique, régulation hygrométrique, absorption acoustique, bilan CO<sub>2</sub> flatteur, facilité de recyclage. ▶

Produit Biosourcé

LE LABEL PRODUIT BIOSOURCÉ CERTIFIÉ AVEC PRÉCISION LE POURCENTAGE DE BIOSOURCÉ AU SEIN DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

BÉNÉFICIEZ D'UNE SURPRIME DE 25%\* POUR VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION GRÂCE AU LABEL PRODUIT BIOSOURCÉ

\* Surprime accordée par la Wallonie pour les matériaux isolants mis en œuvre avec une teneur biosourcée de plus de 70%, établie selon la norme NBN EN 16785-2 ou labellisée «Produit Biosourcé»

La Wallonie accorde une surprime de 25 % si vous utilisez des matériaux isolants respectant les critères du label « Produit biosourcé » dans le cadre d'une rénovation.



### Surprime régionale

Cerise sur le gâteau : la Wallonie reconnaît officiellement l'efficacité du label et a décidé de soutenir activement celui-ci. Des primes à la rénovation existent déjà, mais la Wallonie va plus loin : elle accorde, pour les travaux d'isolation (en rénovation), une surprime de 25 % en cas d'utilisation de matériaux biosourcés respectant les critères du label « Produit biosourcé ». Voilà qui vous permet à la fois de soutenir l'économie locale, de poser un geste pour l'environnement et de faire du bien à votre portefeuille.

À ce jour, seule l'isolation est prise en compte pour l'octroi d'une surprime, mais on pourrait s'attendre à ce que d'autres types de travaux bénéficient d'un incitant similaire dans le futur. Dans l'immédiat, retenez que si les travaux de rénovation améliorent l'isolation de l'enveloppe du bâtiment, et que le matériau utilisé à cet effet comporte un pourcentage supérieur ou égal à 70 % de matière biosourcée, la prime est accordée. ■

Pour connaître les adresses utiles, reportez-vous en page 144.

